

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE LIGRON



Tél. : 02.43.45.72.07.

Adresse mail : mairieligron72@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal sommaire de la Séance du vingt-trois octobre 2023 à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sur la convocation de Monsieur BIAUD Philippe, le Maire.

Monsieur BIAUD Philippe ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Etaient présents : M. BIAUD Philippe, M. PRÉVOST Jean-Christophe, M. MANCEAU Stéphane, M. BOURGEOIS David, Mme CHANTEAU Catherine, M. MARTIN Dominique, Mme DAGUENET Mélanie, M. PORTIER Michel, M. FERRAND Julien, Mme SIMON Elodie.

Était excusé : Néant

Était absent : M BRUNET Yannick

Était présente : Mme I. BRUNET, Secrétaire de Mairie

Monsieur BIAUD Philippe ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

M. Stéphane MANCEAU est nommé secrétaire de séance

Monsieur BIAUD Philippe soumet au vote le procès-verbal du dix-huit septembre 2023 qui n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour : 1- Avenant n°1 à la convention de relance territoires-département 2020/2022, 2- Approbation du rapport des OM, 3 -Approbation du rapport du SPANC, 4 -Formalisation de la cartographie des ZAE nR, 5 -Dossier des eaux pluviales, 6- Présentation de l'arrêté sur le CR n°13, 7- Priorisation des investissements 2024

Questions diverses : 8- Compte-rendu du groupe de travail santé, 9 -Organisation de la distribution du petit Ligronnais

DÉLIBÉRATIONS

1-N°40/2023 – AVENANT N°1- CONVENTION DE RELANCE TERRITOIRES-DEPARTEMENT 2020/2022

Suite à la convention entre le Département de la Sarthe et la commune de LIGRON sur le plan de relance 2020-2022 approuvée par le Conseil Municipal lors de la séance du 22/02/2021, signée le 21/05/2021 par le Département. Il apparaît que l'échéance de cette dernière était initialement prévue le 20/05/2023.

Afin de permettre de finaliser le projet visé par la convention il y a lieu de reporter l'échéance jusqu'au 30 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ;

✚ VALIDE l'avenant n°1

✚ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce dernier

2-N°41/2023 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ANNEE 2022

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BIAUD Philippe, Maire, présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, établi par la Communauté de Communes du Pays Fléchois, pour l'exercice 2022.

Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire du 28 septembre 2023.

Ce rapport est public et est destiné notamment à l'information des usagers du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ;

✚ PREND ACTE du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

3-N°42/2023 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – ANNEE 2022

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BIAUD Philippe, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), établi par la Communauté de Communes du Pays Fléchois, pour l'exercice 2022.

Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire du 28 septembre 2023.

Ce rapport est public et est destiné notamment à l'information des usagers du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- ✚ PREND ACTE du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

INFORMATIONS

4-FORMALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAE_{nR}

Comme le prévoit la loi APER le Conseil Municipal doit identifier pour chaque type d'énergie renouvelable des zones favorisant le déploiement de cette technologie d'énergie, à savoir :

- ❖ Eolien
- ❖ Photovoltaïque au sol
- ❖ Photovoltaïque toiture
- ❖ Géothermie
- ❖ Biogaz
- ❖ Réseau de chaleur

Après analyse des cartes issues du portail cartographique EnR.

Le Conseil Municipal convient qu'il est nécessaire d'avoir un mix énergétique afin d'atteindre les objectifs de 42 % de la consommation. De ce fait il est identifié le zonage éolien, photovoltaïque toiture et géothermie. Selon les espaces identifiés sur les cartes respectives.

Pour les autres énergies renouvelables le territoire de la commune n'a pas le potentiel requis.

Il est rappelé qu'une note explicative sur le sujet est distribuée le 4 novembre 2023 via le bulletin municipal. La réunion publique se tiendra le 17 novembre 2023 et qu'un registre sera à disposition des habitants du 6 au 17 novembre 2023 en mairie.

5-DOSSIER DES EAUX PLUVIALES

Suite au dernier Conseil Communautaire du 28/09/2023, M. le Maire présente les priorisations du schéma directeur pour le traitement des eaux pluviales. Le rapport indique que la commune de LIGRON n'est que très peu impactée par d'éventuel débordement des eaux pluviales.

6-PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ SUR LE CR N°13

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté de circulation modifiant l'accès du CR n°13 a été pris en accord avec la commune de Saint Jean de la Motte. Il s'agit de limiter l'accès aux véhicules d'un PTAC supérieur à 3T5, en raison de la dégradation importante de cette voirie liée au trafic de gros véhicules importants.

7-PRIORISATION DES INVESTISSEMENTS 2024

Après débat le Conseil Municipal a identifié et priorisé :

- Pour le dossier DETR le projet photovoltaïque
- Finalisation de l'aménagement cœur de bourg
- Remplacement de la voiture communale
- Réfection de la toiture école
- Réfection de la toiture salle polyvalente
- Constitution du dossier rénovation et végétalisation de la cour de l'école (ÉduRénov)

QUESTIONS DIVERSES

8- COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ

Monsieur MARTIN Dominique expose les avancées du groupe de travail santé de la CCPF :

- Résultat du questionnaire
- Evolution différentes des maisons de santé
- Avenant du CLS

9- ORGANISATION DDE LA DISTRIBUTION DU PETIT LIGRONNAIS

La distribution du petit Ligronnais se fera le 4 novembre 2023.

Séance levée à 1h00

